

**Délibérations du  
Comité Syndical**

**EPIDROPT**

**EPIDROPT**

**Syndicat mixte ouvert**

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage  
24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

**Séance du 21 décembre 2023**

Délibération n° DE\_2023\_072

Date de la convocation : 07/12/2023

**Membres**

**en exercice :**

**17**

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 00 à la salle de réunion de la Salle des fêtes - Le Bourg - 47210 - RIVES, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.*

**Présents : 14**

**Présents :** Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Danielle DHELIAS (CD 47), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Jérôme BETAILLE (CD 24)

**Votants : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Présents non votants :** Bruno MONTI (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

**Représentés :**

**Excusés :** Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Daniel BARBE (CD 33)

**Absents :** Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Christelle GUIONIE (CD 33), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Laurent CAPELLE (CD 47),

**Secrétaire de séance :** Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

**Objet : Appel à projets 2023 - Projets Agroenvironnementaux et Climatiques en NA - prog 2024 - 2028 - PAEC NA DROP "du Dropt Amont en 24 et 47"**

Dans la continuité du travail entamé en 2023, le Syndicat Mixte Epidropt, a répondu à l'Appel à projets 2023 Projets Agro-Environnementaux et Climatiques en Nouvelle-Aquitaine pour le bassin versant du Dropt amont.

Les modalités d'animation restent inchangées par rapport à celle établie l'année dernière :

– Le Syndicat Mixte Epidropt s'est associé à la Chambre d'agriculture de Dordogne pour la réponse à cet Appel à Projet.

Le partenariat entre Epidropt et la Chambre d'agriculture de Dordogne sera régi par une convention de partenariat pendant 5 ans.

L'animation sera menée comme décrit ci-après :

- o Epidropt est opérateur du PAEC,
- o Epidropt est animateur du PAEC pour le département du Lot et Garonne (Bassin versant du Dropt),
- o La Chambre d'agriculture de Dordogne est animatrice du PAEC sur le département de la Dordogne (Bassin versant du Dropt).

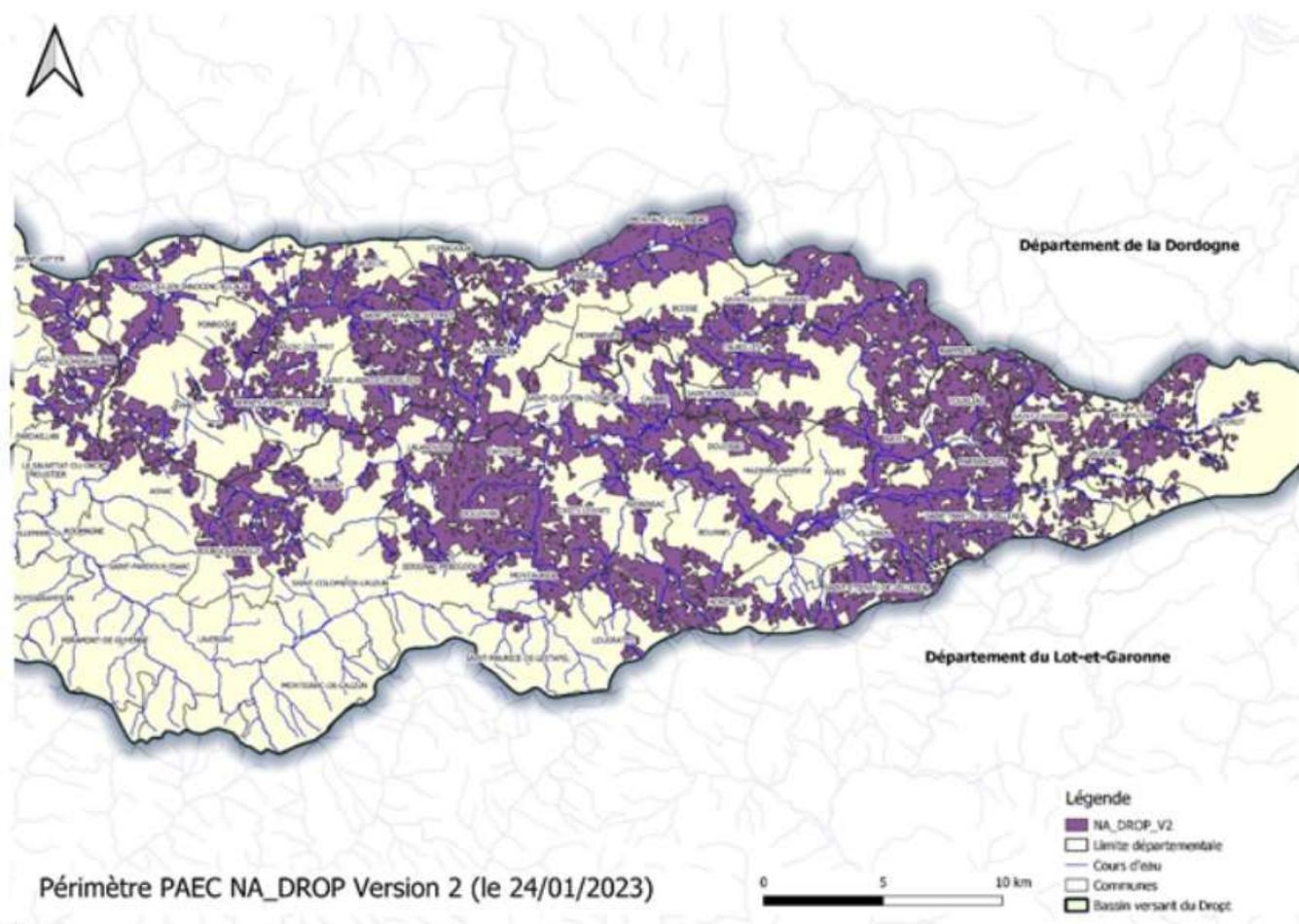
Les structures animatrices sont en charge de l'accompagnement individuel des agriculteurs pour la mise en place de MAEC.

La Chambre d'Agriculture de Dordogne et Epidropt seront indépendants dans leur demande de financement pour l'animation des MAEC.

Pour Epidropt, le financement de l'animation du PAEC sera réalisé via la demande de subvention répondant à l'Appel à projets 2024 pour la mise en place des MAEC : volets « Animation » et « Appui à la contractualisation ».

– Le périmètre soumis à l'AAP et les secteurs d'intervention des 2 structures sont décrits sur la carte ci-dessous. Il est inchangé depuis 2023.

Carte du périmètre du PAEC proposé :



Les MAEC proposées dans l'Appel à projets sont les suivantes :

Mesures MAEC (outils de gestion)	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha	Nombre d'exploitations concernées	Surfaces concernées (campagne 2023 uniquement)	Montant annuel prévisionnel	Montant prévisionnel sur 5 ans
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	Prairies permanentes	150,00 €	2	40	6 000 €	30 000 €
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	Prairies permanentes	201,25 €	1	10	2 013 €	10 063 €

MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles *	Terres arables, Cultures pérenne s	652,29 €	2	2	1 305 €	6 523 €
MAEC Biodiversité - Création de prairies	Prairies temporaires	357,90 €	5	20	7 158 €	35 790 €
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 1	Prairies permanente s ou temporaires	81,95 €	2	20	1 639 €	8 195 €
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 2	Prairies permanente s ou temporaires	145,08 €	5	40	5 803 €	29 016 €
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 3	Prairies permanente s ou temporaires	199,57 €	5	40	7 983 €	39 914 €
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4	Prairies permanente s ou temporaires	254,07 €	5	40	10 163 €	50 813 €
MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	Prairies permanentes	152,50 €	1	10	1 525 €	7 625 €
MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	Prairies permanentes	203,75 €	1	10	2 038 €	10 188 €
<b>TOTAUX</b>			<b>29</b>	<b>232</b>	<b>45 625 €</b>	<b>228 126 €</b>

- Les mesures « préservations de milieux humides » visent notamment des ajustements de la pression de pâturage sur prairies humides.
- Les mesures « Protection des espèces » visent des mises en défens de prairies ou des retards de fauche (de 25, 35 et 45 jours). La date de fauche moyenne est évaluée au 15 mai sur le PAEC.

***Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de :***

- o Valider la réponse à l'Appel à projets 2023 pour le PAEC NA\_DROP « Bassin versant du Dropt en 24 et 47 »,
- o Valider le périmètre proposé dans la réponse à l'AAP,

- o Valider le rôle d'opérateur et d'animateur pour Epidropt dans le cadre de cet Appel à projet,
- o Valider le rôle d'animateur pour la Chambre d'agriculture de Dordogne dans le cadre de cet Appel à projet,
- o Désigner les structures animatrices, Epidropt et la Chambre d'agriculture de Dordogne, comme en charge de l'accompagnement individuel des agriculteurs pour la mise en place de MAEC,
- o D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat d'une durée de 5 ans établie dans le cadre du PAEC NA\_DROP entre Epidropt et la Chambre d'Agriculture de la Dordogne,
- o D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents en relation avec cet Appel à projets.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 22 décembre 2023  
et publié ou notifié  
le 22 décembre 2023

Le secrétaire de séance,  
Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Le président,  
Stéphane FARESIN